

La prise en compte des terres agricoles dans les Trames Vertes et Bleues [TVB] de SCoT

CONTEXTE

La densité et la diversité des éléments semi-naturels présents dans les espaces agricoles de la région font que ces espaces contribuent fortement au bon fonctionnement des continuités écologiques.

L'accroissement démographique, accompagné du développement d'infrastructures et d'équipements dans l'espace rural et péri-urbain, a conduit à une forte artificialisation des terres agricoles, les mettant en péril.

CE QUE DIT LE SRCE À PROPOS DES TERRES AGRICOLES

Les espaces cultivés ne sont pas identifiés comme une sous-trame à part entière par le SRCE PACA. En revanche, la contribution des terres agricoles dans les continuités écologiques se retrouve dans l'intégration de certaines productions agricoles dans les sous-trames ouvertes et semi-ouvertes et dans 2 Orientations stratégiques qui composent le plan d'action du SRCE :

- **Orientation stratégique 1:** "Agir en priorité sur la consommation d'espace par l'urbanisme et les modes d'aménagement du territoire pour la préservation des réservoirs de biodiversité et le maintien des corridors écologiques". Pour satisfaire à cette orientation, l'action 2: "Maîtriser l'urbanisation pour des modes de vie plus durables" est proposée et s'applique sur les espaces agricoles.
- **Orientation stratégique 2:** "Maintenir du foncier naturel, agricole et forestier et développer des usages durables au regard des continuités écologiques", avec l'action 13: "Valoriser les fonctionnalités écologiques potentielles de l'agriculture".

LES 4 SCoT ÉTUDIÉS

- SCoT du Pays d'Aix [approuvé en 2015].
- SCoT du bassin de vie d'Avignon [entré en révision en 2013].
- SCoT Provence Méditerranée [entré en révision en 2013].
- SCoT du Pays d'Aubagne et de l'Étoile [approuvé en 2013].

PLAN D'ACTION
SRCE

Orientations stratégiques 1 > Action 2
Orientations stratégiques 2 > Action 13

FICHES n° 1, 5, 8, 13, 15, 17

SRCE
comment l'intégrer dans mon document d'urbanisme ?

SCOT PLU
ÉCHELLE DE MISE EN ŒUVRE



Pour chacun de ces territoires, le foncier et les pratiques agricoles contribuent aux objectifs de maintien des continuités écologiques. Chaque SCoT a dû réaliser un diagnostic avec les données disponibles et une gouvernance adaptée. Ce diagnostic permet ensuite d'adopter des mesures réglementaires visant à préserver les continuités écologiques au sein des milieux agricoles.

Cette fiche ne fait référence qu'à certaines des mesures mises en œuvre par les SCoT. Pour plus de détails, il faut se référer aux SCoT eux-mêmes.

RECOMMANDER LA MISE EN PLACE D'OUTILS DE PROTECTION DU FONCIER AGRICOLE

● SCOT CPA

La cartographie n°5 du DOO localise 7 "Secteurs à enjeux pour la mise en place d'outils de protection du foncier (ZAP² / PAEN³) faisant l'objet d'une recommandation".



Localisation d'une ZAP préconisée par la cartographie du DOO du Pays d'Aix.

Carte n°5 : Assurer le maintien d'une agriculture diversifiée et multifonctionnelle DOO du SCoT du Pays d'Aix.



GARANTIR UNE ACTIVITÉ AGRICOLE VIABLE À LONG TERME ● SCOT CPA

Dans le souci de soutenir une agriculture durable, le DOO préconise de "Respecter et améliorer le fonctionnement des exploitations agricoles", en prescrivant des mesures destinées à assurer les conditions de viabilité des exploitations agricoles.

Prescription

EXEMPLE

P104 : Les espaces agricoles exploités ou ceux en friches sont des zones sensibles et stratégiques qui n'ont pas vocation à accueillir des projets photovoltaïques au sol. Les projets en intégration sur les bâtiments agricoles sont encouragés sous réserve de leur insertion paysagère et architecturale et en veillant à ne pas réaliser des bâtiments agricoles dans l'unique objectif d'installer des panneaux photovoltaïques.

Recommandation

EXEMPLE

R56 : En accompagnement de l'aménagement foncier à vocation agricole de la plaine de Pertuis, il s'agit de veiller au maintien d'une organisation des structures foncières et hydrauliques permettant d'assurer le fonctionnement et la pérennisation de l'activité agricole, notamment en réalisant la restructuration et la modernisation du réseau hydraulique.



¹ Document d'orientations et d'objectifs

² Zone agricole protégée

³ Périmètre de protection et mise en valeur des espaces naturels et agricoles péri-urbains

EN SAVOIR +



- Guide : *SRCE : comment l'intégrer dans mon document d'urbanisme?* - Fiche n°17
- SCoT Provence Méditerranée : www.scot-pm.com
- SCoT du Pays d'Aix : www.agglo-paysdaix.fr > aménagement-habitat > SCoT
- SCoT du Bassin de vie d'Avignon : www.scot-bva.fr
- SCoT du Pays d'Aubagne et de l'Étoile : www.paysdaubagne.fr
- Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise : www.agam.org
- Agence d'urbanisme du Pays d'Aix-Durance : www.aupa.fr
- Agence d'urbanisme de l'aire avignonnaise : www.aurav.org
- Agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise : www.audat.org
- Fiches "retours d'expériences" réalisées dans le cadre du partenariat Région / 5 Agences d'urbanisme 2015

RÉDACTION & RELECTURE

Agnès HENNEQUIN - Unité Biodiversité et espaces naturels / Agence régionale pour l'environnement et l'écodéveloppement Provence-Alpes-Côte d'Azur [ARPE PACA]

Frédérique GERBEAUD-MAULIN - DREAL PACA

Céline HAYOT - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Réalisation ARPE PACA - Unité Information et Communication
Septembre 2016

Réalisation :



Avec le soutien de :



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

